

57^e CONSEIL DIRECTEUR

71^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 30 septembre au 4 octobre 2019

CD57.R8
Original : anglais

RÉSOLUTION

CD57.R8

ÉLECTION DE TROIS ÉTATS MEMBRES AU COMITÉ EXÉCUTIF AU TERME DES MANDATS DU BRÉSIL, DE LA COLOMBIE ET DU PANAMA

LE 57^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant présent à l'esprit les dispositions des articles 4.D et 15.A de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé ;

Considérant que le Costa Rica, Haïti et le Mexique ont été élus pour faire partie du Comité exécutif au terme des mandats du Brésil, de la Colombie et du Panama,

DÉCIDE :

1. De déclarer que le Costa Rica, Haïti et le Mexique ont été élus pour faire partie du Comité exécutif pour une période de trois ans.
2. De remercier le Brésil, la Colombie et le Panama pour les services rendus à l'Organisation au cours des trois dernières années par leurs représentants au sein du Comité exécutif.

(Cinquième réunion, le 2 octobre 2019)
